

2009

L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario

ÉNONCÉ DE POLITIQUE ET DIRECTIVES



Table des matières



Énoncé de politique	3
Tableau synthèse des directives et stratégies	4
Introduction	5
SECTION 1 – Directives sur l’admission, l’accueil et l’accompagnement des élèves	
Admission	11
Accueil	12
Accompagnement	15
SECTION 2 – Stratégies et exemples de pratique	
En matière d’accueil	17
En matière d’accompagnement	22
Conclusion	37
Annexe : Tableau des rôles et responsabilités	39
Bibliographie	45

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l’Éducation
au www.edu.gov.on.ca.



Énoncé de politique

Conformément au présent énoncé de politique ministérielle, les conseils scolaires¹ de langue française revoient leurs politiques, leurs protocoles et leurs pratiques pour élaborer une politique locale d'admission, d'accueil et d'accompagnement qui tient compte de la Constitution canadienne, de la *Loi sur l'éducation*, des responsabilités des conseils scolaires et des réalités régionales. Les conseils scolaires sont responsables de la mise en œuvre de cette politique locale dans toutes leurs écoles.

1. Dans le présent document, l'expression *conseil(s) scolaire(s)* désigne aussi les administrations scolaires et les écoles provinciales.



Tableau synthèse des directives et stratégies

Les conseils scolaires élaborent leur politique et leurs directives locales en tenant compte des quatre directives énoncées dans le présent document. Des stratégies de mise en œuvre leur sont proposées à titre indicatif.

	Directives	Stratégies proposées
Admission	Directive 1 : Les conseils scolaires révisent leurs politiques et directives administratives régissant l'admission et renseignent leur personnel sur les modifications apportées.	Les conseils scolaires: 1.1 mettent en place une démarche accélérée du comité d'admission pour le traitement de certains cas d'exception; 1.2 renseignent la direction et le personnel de toutes leurs écoles, les parents, les élèves et la communauté sur les modifications apportées aux critères et au processus d'admission; 1.3 renseignent les parents et les élèves non ayants droit qui présentent une demande d'admission sur les critères et le processus mis en place, et rendent une décision dans les plus brefs délais; 1.4 veillent à ce que leur politique encadrant l'admission soit bien comprise et mise en œuvre dans toutes leurs écoles.
Accueil	Directive 2 : Les conseils scolaires élaborent ou actualisent un protocole d'accueil à mettre en œuvre dans les écoles à l'intention des élèves et de leurs familles.	Les conseils scolaires : 2.1 forment au besoin un comité spécial à l'image de la communauté pour élaborer un protocole d'accueil; 2.2 veillent à ce que leurs écoles mettent en œuvre le protocole d'accueil et de communication; 2.3 encouragent leurs écoles à former une équipe d'accueil.
Accompagnement	Directive 3 : Les conseils scolaires offrent des programmes, des cours et des ressources différenciés et élaborent des stratégies de rétention visant la réussite scolaire des élèves et l'engagement de ces élèves et de leurs parents.	Les conseils scolaires : 3.1 veillent à ce que les écoles élaborent des stratégies visant la réussite scolaire, l'engagement et la rétention des élèves; 3.2 veillent à ce que les écoles élémentaires et secondaires offrent au besoin le programme d'actualisation linguistique en français (ALF), le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) et le programme d'anglais pour débutants (APD); 3.3 voient à ce que les écoles utilisent les nouvelles technologies de l'information et de communication pour mettre en place des stratégies pédagogiques efficaces et innovatrices; 3.4 veillent à ce que les écoles accompagnent les parents et communiquent avec eux au cours du cheminement scolaire de leur enfant.
	Directive 4 : Les conseils scolaires s'assurent que leur personnel dispose de la formation nécessaire et des ressources adéquates pour œuvrer en milieu minoritaire.	Les conseils scolaires : 4.1 utilisent le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario et le Cadre de leadership pour les leaders scolaires; 4.2 veillent à ce que leur personnel enseignant reçoive une formation adéquate permettant de comprendre les réalités des écoles de langue française en Ontario; 4.3 visent à ce que la composition du personnel enseignant reflète celle de la clientèle scolaire.

Introduction



■ Fondements

Le présent énoncé de politique découle de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2004), qui encadre le développement d'une francophonie contemporaine dans une perspective interculturelle. Certains éléments compris dans l'énoncé viennent par ailleurs appuyer et clarifier, sans toutefois les modifier, des dispositions de plusieurs lois, règlements, et de certains programmes-cadres du curriculum de l'Ontario, dont les programmes d'actualisation linguistique en français (ALF), d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) et d'anglais pour débutants (APD).

Vision

L'école de langue française est un lieu inclusif et accueillant où :

- chaque élève se sent accueilli et reçoit l'appui et l'encadrement nécessaires à sa réussite scolaire et à son cheminement personnel;
- les parents comprennent le mandat de l'école et jouent un rôle actif dans l'éducation de leur enfant;
- le personnel enseignant est outillé pour enseigner à des classes hétérogènes en milieu minoritaire;
- la communauté s'engage dans le milieu scolaire pour créer un lien école-communauté et élargir l'espace francophone.

En mai 2007, le Groupe de travail permanent sur l'éducation en langue française (GTPELF), un groupe consultatif formé de représentants d'organismes du secteur de l'éducation en langue française et d'organismes communautaires, soumettait à la ministre de l'Éducation un avis formel. On y demandait au Ministère de fournir aux conseils scolaires de langue française un encadrement et des appuis, notamment en ce qui a trait à l'admission et à la rétention des élèves et à l'accueil de ceux-ci et de leurs parents.



On demandait également au Ministère de définir, avec les conseils scolaires, les services d'appui offerts aux parents non francophones et aux partenariats communautaires, ainsi que le rôle des conseils scolaires dans l'épanouissement de la culture et l'engagement collectif des communautés francophones.

Des consultations ont ensuite eu lieu auprès des conseils scolaires, des parents et des représentants des communautés ethnoculturelles et des associations professionnelles. Elles ont permis de dégager trois principaux domaines d'intervention à privilégier dans un énoncé de politique pour assurer une démarche cohérente et planifiée : l'admission, l'accueil et l'accompagnement.

Dans ces trois domaines, le présent énoncé de politique émet quatre directives reliées au Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française du ministère de l'Éducation.

Puisque la directive 1 fait l'objet d'une note Politique/Programmes, les stratégies qui y sont rattachées ne sont pas présentées dans la section II. Les trois autres directives sont accompagnées de stratégies et sont décrites à l'aide d'exemples. De plus, le Ministère fournira des ressources et des outils aux conseils scolaires.

Il est à noter que le présent énoncé de politique s'harmonise avec les différentes initiatives du Ministère, en particulier la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009) qui vise à promouvoir l'équité et l'éducation inclusive, ainsi qu'à identifier et à éliminer les obstacles systémiques à l'apprentissage des élèves.



Éducation inclusive désigne l'éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. L'éducation inclusive veille à ce que tous les élèves se sentent représentés dans le curriculum et dans leur milieu immédiat de même que dans le milieu scolaire en général dans lequel la diversité est valorisée et toutes les personnes sont respectées.

■ Contexte

L'énoncé se fonde sur les trois priorités du Ministère, à savoir :

- de hauts niveaux de rendement des élèves;
- la réduction des écarts en matière de rendement des élèves;
- l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique.

L'énoncé de politique du Ministère aura une incidence sur tous les élèves fréquentant les écoles de langue française en Ontario, y compris ceux qui ont des besoins particuliers et les Autochtones². Il touche plus particulièrement les élèves issus de l'exogamie et de l'immigration ainsi que leurs familles et tient compte des élèves de deuxième génération³ qui pourraient avoir besoin de soutien.

Endogamie : L'union ou le mariage entre membres d'un même groupe linguistique.

Exogamie : L'union ou le mariage entre membres de groupes linguistiques différents.

Ministère de l'Éducation, 2004, p. 17

L'Ontario compte 12 028 895 habitants. La proportion d'Ontariens déclarant le français comme langue maternelle est passée de 4,7 % en 2001 à 4,4 % en 2006.

Sur environ 8 000 immigrants arrivés au pays entre 2001 et 2006 et dont la langue maternelle est le français, un peu plus de 60 % s'établissent à Toronto ou à Ottawa.

Statistique Canada, 2007

Par ailleurs, compte tenu de la diversité croissante de la communauté francophone de l'Ontario, l'énoncé de politique promeut une francophonie contemporaine dynamique, ouverte, inclusive et invite le système d'éducation de langue française dans son ensemble à s'adapter à l'hétérogénéité linguistique et ethnoculturelle de la population scolaire. L'énoncé de politique encourage ainsi les conseils scolaires à se doter d'outils pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des élèves et de leurs familles. L'esprit inclusif qui imprègne l'énoncé de politique est vital pour apprendre à vivre ensemble dans une société plurilingue et multiculturelle.

L'école de langue française en Ontario accueille des élèves aux origines de plus en plus diverses, puisque selon les données du Ministère en 2006–2007, ils provenaient de 143 pays. Depuis les années 90, l'immigration a changé de visage : les nouveaux arrivants francophones ne proviennent plus principalement d'Europe, mais de pays africains ou d'Haïti.

Des changements familiaux importants ont aussi marqué la transmission de la langue et de la culture françaises à la nouvelle génération de jeunes en Ontario. Dans plusieurs des communautés minoritaires du Canada, l'exogamie a souvent été associée à un taux élevé de transfert linguistique du français à l'anglais (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2004, p. 17).

2. Le terme *Autochtones* désigne les Premières nations, les Métis et les Inuits.

3. Pour Citoyenneté et Immigration Canada, les enfants de deuxième génération sont nés d'immigrants ou de réfugiés dans le pays d'accueil.

Quelle que soit leur origine ou leur situation familiale, tous les élèves ont des besoins différents auxquels l'école doit tenter de répondre en offrant des programmes en français dans des communautés où l'usage du français est minoritaire, tout en transmettant la langue et la culture d'expression française.

Le défi de l'école de langue française d'offrir une éducation de qualité a été relevé comme en témoigne l'amélioration de la performance des élèves au cours des années. Les élèves des écoles de langue française ont atteint la cible provinciale de réussite aux tests provinciaux de l'OQRE de 6^e année en lecture, en écriture et en mathématiques en 2007–2008. Le but est que 75 % des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale.

Selon une enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (Statistique Canada, 2006), il ressort qu'en Ontario, à l'élémentaire, 55 % des enfants dont l'un des parents est de langue française fréquentent les écoles de langue française. Au secondaire, le taux baisse à 45 %.

Des données (Churchill, Frenette et Quazi, 1985; Martel, 2001) révèlent qu'un certain nombre de parents francophones n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles du système d'éducation en langue française de l'Ontario parce qu'ils en ignorent souvent l'existence. Une campagne provinciale de promotion a par ailleurs été lancée en février 2009, afin de mieux informer ces familles sur la présence de l'école de langue française et les avantages qu'elle offre.



Selon les données de 2001, le taux de conservation du français comme langue d'usage principale n'est que de 34,2 % chez les enfants où seule la mère possède le français comme langue maternelle et de 14,6 % lorsque seul le père possède le français comme langue maternelle alors que ce taux de conservation est de 91,7 % chez les enfants dont les deux parents ont le français comme langue maternelle.

Office des affaires francophones, 2005, p. 9



Les parents qui choisissent de ne pas envoyer leur enfant à l'école de langue française courent le risque de lui faire perdre (ainsi qu'à ses descendants) son droit d'accès à l'éducation dans la langue de la minorité, conféré par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans un tel contexte, l'accueil de ces clientèles variées est capital pour établir un dialogue fondé sur la compréhension. Ce dialogue crée un lien de confiance entre élèves, parents et écoles. D'autre part, il importe tout autant de prendre conscience de certaines réalités incontournables des écoles de langue française en Ontario :

- Il faut développer, chez tout le personnel, une culture d'accueil.
- La diversité linguistique, religieuse et culturelle fait désormais partie du quotidien de la salle de classe. Des programmes et des ressources dédiés à l'intégration scolaire et sociale de l'élève sont déjà en place dans les conseils scolaires, mais encore trop peu d'enseignantes et d'enseignants disent se sentir adéquatement préparés pour accueillir et appuyer les élèves et leurs familles.
- L'appui au mandat pédagogique et socioculturel de l'école exige des efforts considérables de la part de tous les intervenants. Une partie importante de la population de la province connaît encore trop mal les programmes et services offerts par l'école de langue française.





Directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves

Admission

Directive 1 : Les conseils scolaires révisent leurs politiques et directives administratives régissant l'admission et renseignent leur personnel sur les modifications apportées.

■ Définition

Aux fins du présent document, le terme *admission* désigne le processus par lequel l'enfant de parents non ayants droit peut être admis à l'école de langue française.

■ Raison d'être

L'article 293 de la *Loi sur l'éducation* permet aux conseils scolaires de langue française, par le biais d'un comité d'admission, d'accueillir dans leurs écoles une clientèle élargie.

La décision d'accorder ou de refuser l'admission à l'école de langue française par le biais d'un comité d'admission est d'importance capitale pour l'avenir de l'élève, et de ses frères et sœurs, le cas échéant, car elle déterminera si l'élève



Le terme **ayant droit** désigne les parents, citoyennes canadiennes et citoyens canadiens, titulaires du droit à l'instruction dans la langue de la minorité en vertu du paragraphe 23 (1) et 23 (2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et leurs enfants qui peuvent en bénéficier.

et ses descendants jouiront du statut d'ayant droit aux termes de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Or l'article 293 de la *Loi sur l'éducation* comporte très peu de modalités relatives au fonctionnement du comité d'admission. La directive 1 a donc pour but d'harmoniser les pratiques à l'échelle provinciale et de favoriser l'inclusion des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Remarque : Les exigences relatives à l'admission font l'objet de la note Politique/Programmes n° 148. Prière de s'y reporter.

Accueil

Directive 2 : Les conseils scolaires élaborent ou actualisent un protocole d'accueil à mettre en œuvre dans les écoles à l'intention des élèves et de leurs familles.

■ Définition

Aux fins du présent document, le terme *accueil* désigne l'ensemble des pratiques mises en œuvre par la communauté scolaire afin de permettre à tout nouvel élève et à sa famille de se sentir membre et partenaire privilégié de l'école de langue française, dans un climat de confiance et de compréhension. Cette définition de l'accueil vise une inclusion de l'élève et de sa famille dans la communauté élargie. Parallèlement, cette définition s'applique de la même façon aux nouveaux membres du personnel scolaire qui se joignent à la communauté éducative.

Résultats escomptés en lien avec le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française

- Augmentation du taux de satisfaction des parents et des élèves
- Augmentation du taux de recrutement de la clientèle scolaire

■ Raison d'être

Des recherches (AEFO, 2007) récentes sur l'accueil démontrent l'importance, pour l'école, de privilégier clairement un climat de dialogue qui permet de négocier des zones de confort et de trouver des terrains d'entente.

La qualité d'accueil d'une école passe par l'ensemble du personnel (UNESCO, 2007). L'accueil des enfants d'ici et d'ailleurs est une réussite quand tous manifestent de l'empathie et savent écouter les élèves et leurs familles, et quand tous savent se rendre disponibles et se montrer chaleureux sans chercher à juger les autres. Ainsi, l'accueil vécu par les jeunes et leurs familles a de meilleures chances d'être positif.

Des recherches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2006) sur l'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration montrent que l'accueil des élèves nouveaux arrivants exige des compétences précises. Par exemple, il faut comprendre et faciliter la transition culturelle, favoriser l'harmonie et la rencontre avec l'élève et offrir un soutien dans les domaines de la vie quotidienne. Ces recherches indiquent que les jeunes immigrants exigent davantage de suivi. Sans un accompagnement approprié, les adolescents qui arrivent avec des parcours scolaires parfois interrompus et une faible maîtrise de la langue du pays d'accueil (deux langues dans le cas de l'Ontario) risquent le plus de ne pas s'intégrer et de rompre avec le système. De là l'importance de voir l'accueil au même titre qu'une approche pédagogique soutenant l'élève dans sa démarche scolaire et personnelle plutôt qu'une activité ponctuelle.

D'autre part, la recherche (Andrew et Riendeau, 2008) indique que le membre non francophone d'un couple exogame ne se sent pas toujours inclus dans le processus de communication ni bien accueilli par l'école de langue française. Or dans certains cas, par exemple pour des questions de santé, de sécurité ou de réussite scolaire individuelle, utiliser l'anglais ou une autre langue pourrait aider à rétablir la communication.

Par ailleurs, les élèves provenant d'autres provinces canadiennes font parfois aussi l'expérience de difficultés d'adaptation. L'élève qui arrive du Québec, par exemple, doit s'adapter à la réalité de ne plus vivre en milieu linguistique majoritaire, mais en milieu minoritaire. Il en va de même pour le personnel scolaire.

Bref, l'accueil, que ce soit de l'élève, de sa famille ou du personnel scolaire, joue un rôle vital. Chaque conseil scolaire est invité à collaborer avec l'ensemble de ses écoles et des communautés pour établir des protocoles, des pratiques et des stratégies d'accueil qui tiennent compte des profils sociodémographiques

propres à leur territoire. Où qu'elle se trouve en Ontario, l'école de langue française doit être accueillante, inclusive et innovatrice jusque dans les stratégies mises en place par les conseils scolaires.

L'école accueillante et inclusive :

- offre à toute personne un premier contact chaleureux, positif et efficace, peu importe son niveau de connaissance du français ou sa langue d'origine;
- adopte des pratiques ouvertes à la diversité pour favoriser l'insertion culturelle des nouveaux arrivants au milieu scolaire;
- propose un espace francophone au sein duquel la construction identitaire et l'affirmation culturelle de l'élève pourront se développer;
- crée tout au long de l'année un climat chaleureux, empreint de respect, qui amène chaque personne à se sentir bien accueillie en tout temps;
- cherche à comprendre les parents et les autres membres de la communauté scolaire et à se faire comprendre d'eux, et cet effort est effectué par tous, de la direction de l'école et du personnel enseignant au personnel de soutien;
- informe régulièrement, clairement et de façon pertinente les personnes qui la fréquentent;
- répond efficacement aux besoins de ses visiteurs;
- encourage la participation des membres de la communauté scolaire aux activités de l'école ainsi qu'au développement de partenariats et de projets scolaires communautaires;
- se rend accessible aux activités des organismes de la communauté dans son ensemble pour des fins d'éducation, de loisirs et d'activités sociales et culturelles.



Accompagnement

Directive 3 : Les conseils scolaires offrent des programmes, des cours et des ressources différenciés et élaborent des stratégies de rétention visant la réussite scolaire des élèves et l’engagement de ces élèves et de leurs parents.

Directive 4 : Les conseils scolaires s’assurent que leur personnel dispose de la formation nécessaire et des ressources adéquates pour œuvrer en milieu minoritaire.

■ **Définition**

Aux fins du présent document, le terme *accompagnement* signifie l’appui soutenu offert à l’élève tout au long de son cheminement scolaire afin de favoriser l’acquisition des connaissances et compétences essentielles à son actualisation linguistique, sociale et culturelle et de faciliter sa transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.

Tout comme l’accueil, l’accompagnement de l’élève, loin d’être à sens unique, est un processus où l’école, la famille et l’élève se partagent la responsabilité de la réussite scolaire de l’élève.

Résultats escomptés en lien avec le Cadre d’imputabilité pour l’éducation en langue française

- Réduction des écarts en matière de rendement des élèves
- Amélioration de la capacité du personnel à œuvrer en milieu minoritaire
- Amélioration du rendement scolaire

■ **Raison d’être**

L’accompagnement des élèves est l’affaire de tous. S’il relève plus particulièrement des enseignantes et enseignants, cela n’en fait pas pour autant un domaine réservé aux responsables des programmes ALF, PANA et APD, par exemple. De la maternelle à la 12^e année, tous les élèves ont besoin d’être accompagnés; seuls le type et le degré d’accompagnement varieront.

Il y a d’abord les élèves de l’Ontario qui vivent dans un milieu familial ou social où l’anglais est prédominant. Ne pouvant profiter d’un espace francophone soutenu, ces élèves auront souvent besoin du type d’accompagnement qu’un

programme tel que l'ALF peut offrir. Il y a aussi les défis qui se posent à certains élèves nés en Ontario, dont les parents viennent d'ailleurs et qui entretiennent au foyer la langue, les valeurs et la culture du pays d'origine. La transition culturelle que vivent ces élèves au moment de leur entrée dans le système scolaire peut se révéler aussi intense que pour de nouveaux arrivants, mais les difficultés qu'ils éprouvent passent parfois inaperçues en raison du fait qu'ils sont nés en Ontario.

On doit ainsi accompagner des élèves nouveaux arrivants pour faciliter leur adaptation à la société d'accueil. Il faut les aider à acquérir la langue d'enseignement et aussi à développer l'identité sociale et culturelle par laquelle les élèves acquièrent les valeurs, les codes, les normes et les référents culturels de la société d'accueil.

Tous les programmes-cadres du Ministère appuient l'apprentissage des élèves. Les programmes-cadres ALF, PANA et APD sont ici particulièrement pertinents. En outre, il existe une panoplie de ressources et d'outils d'accompagnement pour aider les jeunes, dont les technologies informatiques, qu'ils affectionnent particulièrement.



Un moyen pour améliorer le taux de rétention et de contrer ainsi l'assimilation est de se doter d'institutions éducatives sensibles aux besoins de la communauté francophone qui font un lien entre le préscolaire, l'élémentaire et le secondaire ainsi qu'avec le postsecondaire et le marché du travail.

Ministère de l'Éducation, 2004, p. 27



On estime que 20 % des élèves qui commencent leurs études dans une école de langue française en Ontario les terminent dans le système scolaire de langue anglaise. Cette perte est plus marquée entre la maternelle et la 1^{re} année, entre la 6^e et la 7^e année et entre la 8^e et la 9^e année.

Source : données du ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2006-2007



Stratégies et exemples de pratique

En matière d'accueil

Stratégie 2.1 – Les conseils scolaires forment au besoin un comité spécial à l'image de la communauté pour élaborer un protocole d'accueil.

Stratégie 2.2 – Les conseils scolaires veillent à ce que leurs écoles mettent en œuvre le protocole d'accueil et de communication.

Stratégie 2.3 – Les conseils scolaires encouragent leurs écoles à former une équipe d'accueil.

STRATÉGIE 2.1

Les conseils scolaires forment au besoin un comité spécial à l'image de la communauté pour élaborer un protocole d'accueil.

Tout en respectant leur mandat et leur gouvernance, les conseils scolaires peuvent mettre en place un comité spécial et lui confier la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole d'accueil. Ce comité pourrait faire des suggestions au conseil scolaire afin de l'appuyer dans l'élaboration de sa politique locale sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement. Les conseils scolaires définissent les rôles et responsabilités du comité qui pourrait comprendre les personnes suivantes :

- des membres du personnel du conseil scolaire,
- des membres du personnel de direction des écoles,

- des membres du personnel scolaire,
- des membres des services de garde,
- des parents,
- des élèves,
- des représentants d'organismes communautaires,
- des représentants de groupes de minorités ethnoculturelles,
- des travailleurs d'établissement,
- des représentants de la municipalité.

■ Exemples de pratique

Dans l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées, ce comité spécial pourrait se voir assigné les tâches suivantes :

- fournir au conseil scolaire l'expertise et le soutien technique nécessaires à l'élaboration d'un protocole d'accueil;
- formuler des stratégies d'accueil et d'accompagnement pour faciliter les relations et la communication entre l'école, la famille et la communauté;
- documenter et renseigner le conseil scolaire sur certaines cultures et coutumes pour favoriser la prise de décisions judicieuses;
- faire la promotion de l'école de langue française auprès de la communauté.

Le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (CSDECSO) a élaboré un guide d'information à l'intention des parents, qui présente les principales politiques et procédures du conseil scolaire, les programmes d'enseignement, des renseignements sur l'évaluation des élèves et des suggestions pour favoriser la réussite des élèves.

Le Conseil scolaire du district catholique Centre-Sud (CSDCCS) a produit un DVD multimédia qui raconte l'histoire des Canadiennes françaises et Canadiens français en Ontario et explique la présence d'écoles de langue française dans la province.

STRATÉGIE 2.2

Les conseils scolaires veillent à ce que leurs écoles mettent en œuvre le protocole d'accueil et de communication.

Le protocole d'accueil confirme le statut du français comme langue d'administration et de communication du conseil scolaire et statue sur l'usage approprié de l'anglais ou d'une autre langue, le cas échéant. La politique d'aménagement linguistique (PAL) précise à cet effet que « si le discours « officiel » de l'école doit demeurer francophone, ce discours ne doit pas empêcher les accommodements nécessaires pour assurer une communication efficace et accueillante avec tous les parents. » (Landry, 2003, p. 22)

Après avoir admis et inscrit un jeune immigrant, le **Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)** l'évalue et tente de le placer dans un lieu où des professionnels pourront répondre à ses besoins immédiats. Dans ce conseil scolaire, les tests de français et de mathématiques sont adaptés aux réalités diverses des nouveaux arrivants.

- le profil sociodémographique de sa clientèle scolaire;
- la participation des leaders de la PAL⁴;
- la participation des conseils d'école, des directions d'écoles et du comité spécial du conseil scolaire;
- la consultation avec les membres de la communauté (p. ex., parents, bénévoles, organismes communautaires);
- l'inclusion des stratégies d'accueil et de communication pour renforcer la concertation entre l'école, la famille et la communauté;
- les protocoles d'entente et les partenariats avec d'autres conseils scolaires ou organismes communautaires pour le partage de renseignements ou de services.

Au **Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN)**, un programme de jumelage permet d'aider les parents qui ne connaissent pas le français. Ainsi, un accompagnateur ou une accompagnatrice – de préférence parent de la même classe – se met à la disposition du parent ayant besoin d'aide en français pour lui expliquer le sens des lettres et d'autres documents provenant de l'école et pour répondre à ses questions sur des devoirs pendant l'année.

Dans l'élaboration de son protocole d'accueil, le conseil scolaire tient compte de tous les élèves et de leurs familles, particulièrement des élèves issus de l'exogamie ou de l'immigration et des élèves canadiens provenant d'autres provinces ou territoires. Le conseil scolaire devrait aussi tenir compte des éléments suivants :

- le profil sociodémographique de sa clientèle scolaire;
- la participation des leaders de la PAL⁴;
- la participation des conseils d'école, des directions d'écoles et du comité spécial du conseil scolaire;
- la consultation avec les membres de la communauté (p. ex., parents, bénévoles, organismes communautaires);

Dans certaines circonstances exceptionnelles, il se peut qu'un groupe important de familles venant de quitter leur pays d'origine s'installe dans une région. Le conseil scolaire de cette région devrait alors mettre en œuvre un plan découlant de son protocole d'accueil, pour offrir des renseignements sur l'accueil et l'admission aux élèves nouveaux arrivants. Ce plan pourrait comprendre les éléments suivants :

- des directives sur des mécanismes d'accueil et d'accompagnement d'un groupe d'élèves et de leurs familles, à l'intention d'une école;
- des stratégies de mise en œuvre du PANA pour les élèves qui accusent un retard dans leur cheminement scolaire;
- la mise en place d'une équipe d'évaluation diagnostique;

4. Le leader PAL est un « poste cadre de niveau supérieur » créé au sein de chaque conseil scolaire responsable de la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique dans son conseil. Ce poste est financé par le ministère de l'Éducation.

- une liste de travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉE)⁵ et d'organismes communautaires locaux, pour aider les familles à s'installer ou à comprendre le fonctionnement de l'école;
- une liste de bénévoles ou de parents pouvant servir d'interprètes ou d'accompagnatrices et d'accompagnateurs, avec leurs coordonnées.

■ Exemples de pratique

- Créer un programme d'insertion culturelle, dans le cadre duquel on encourage des familles à participer à une série d'activités qui les aident à mieux connaître la culture et les coutumes locales. Par exemple, inviter à l'école le samedi matin, pendant dix semaines consécutives, les familles nouvellement arrivées, parrainées par une famille d'accueil, pour participer à une activité sportive, culinaire ou culturelle.
- Suggérer aux parents nouvellement arrivés de consulter le site Web de la Commission nationale des parents francophones (www.cnpf.ca), qui comporte une banque complète de sites et de ressources pour les parents.
- Mettre à la disposition des parents nouveaux arrivants des exemplaires de guides en français créés à leur intention par Parents partenaires en éducation (www.reseauappe.ca) et par des organismes tels que l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (www.ocasi.org), ou du *Guide des écoles élémentaires à l'intention des nouveaux arrivants*, dont on peut obtenir les versions française et anglaise sur le site www.etablissement.org.
- Lors d'un premier contact avec un ou une élève et sa famille, faire visiter les locaux, expliquer le fonctionnement de l'école et distribuer une trousse comprenant par exemple des renseignements sur les sujets suivants :
 - transport scolaire,
 - calendrier scolaire,
 - curriculum et programmes,
 - système de suivi et d'évaluation de l'élève,
 - communication avec les familles,
 - liste d'organismes locaux,
 - aide aux devoirs,
 - activités parascolaires.
- Offrir des séances d'information adaptées aux clientèles : une séance en anglais pour les parents anglophones et une séance sur le système scolaire canadien pour les parents nouveaux arrivants.



Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) organise pour les enfants d'âge préscolaire et leurs parents une activité de préparation en vue de la rentrée à l'école. Par l'entremise d'un carrousel sur les arts, la motricité fine, la numératie, les livres et les lettres, les enfants vivent des expériences éducatives alors que les parents se familiarisent avec des ressources en français qu'ils pourront utiliser à la maison.

5. Le Programme des travailleurs d'établissement dans les écoles fait partie des quelques programmes d'établissement financés par Citoyenneté et Immigration Canada et conçus pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne.

STRATÉGIE 2.3**Les conseils scolaires encouragent leurs écoles à former une équipe d'accueil.**

Le rôle de cette équipe est d'harmoniser les stratégies d'accueil afin que tous, dans toutes les écoles, reçoivent un accueil chaleureux et équitable. L'équipe d'accueil d'une école pourrait être composée d'un membre du personnel enseignant, de la conseillère ou du conseiller en orientation, de l'animatrice ou l'animateur culturel, de parents bénévoles, de travailleuses ou travailleurs d'établissement et d'élèves.

À l'élémentaire, l'équipe d'accueil de l'école pourrait aussi inclure une représentante de la garderie pour informer les parents des services de garde qui y sont offerts. Au secondaire, l'équipe pourrait travailler en collaboration avec divers organismes, en particulier avec la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), et avec les responsables de l'animation culturelle pour former des équipes d'accueil de jeunes pour les jeunes.

■ Exemples de pratique

- Insérer l'accueil dans le plan d'amélioration de l'école.
- Attribuer clairement la responsabilité de l'accueil et de l'orientation initiale des élèves.
- Voir à ce que l'ensemble du personnel enseignant et du personnel de soutien de chaque école connaisse les diverses activités de l'école et soit outillé pour communiquer avec les parents.
- Offrir à l'équipe d'accueil la formation nécessaire pour accueillir les élèves et leurs familles et les orienter vers divers programmes et services.
- Demander à des élèves de faire connaître leur culture à des élèves nouveaux arrivants.

L'agent de liaison communautaire du **Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (CECLFCE)** aide les parents francophones, anglophones ou allophones à s'intégrer aux activités de l'école. L'agent aide aussi les parents nouveaux arrivants à trouver des services pour faciliter leur intégration à leur nouveau milieu. Un guide destiné aux parents est disponible sur le site Web du Conseil scolaire, en français et en anglais.

En matière d'accompagnement

Stratégie 3.1 – Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles élaborent des stratégies visant la réussite scolaire, l'engagement et la rétention des élèves.

Stratégie 3.2 – Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles élémentaires et secondaires offrent au besoin le programme d'actualisation linguistique en français (ALF), le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) et le programme d'anglais pour débutants (APD)

Stratégie 3.3 – Les conseils scolaires voient à ce que les écoles utilisent les nouvelles technologies de l'information et de communication pour mettre en place des stratégies pédagogiques efficaces et innovatrices.

Stratégie 3.4 – Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles accompagnent les parents et communiquent avec eux au cours du cheminement scolaire de leur enfant.

Stratégie 4.1 – Les conseils scolaires utilisent le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario et le Cadre de leadership pour les leaders scolaires.

Stratégie 4.2 – Les conseils scolaires veillent à ce que le personnel enseignant reçoive une formation adéquate permettant de comprendre les réalités des écoles de langue française en Ontario.

Stratégie 4.3 – Les conseils scolaires visent à ce que la composition du personnel enseignant reflète celle de la clientèle scolaire.

STRATÉGIE 3.1

Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles élaborent des stratégies visant la réussite scolaire, l'engagement et la rétention des élèves.

La recherche démontre que les pertes d'élèves à l'élémentaire sont souvent liées à des difficultés langagières ou à des manques de communication entre l'école et la famille. Au secondaire, elles sont attribuables, entre autres, à l'insécurité linguistique des élèves et à leur désir de poursuivre leurs études postsecondaires en anglais. C'est donc dire toute l'importance d'offrir des programmes variés et des méthodes efficaces qui répondent aux intérêts et aux besoins des élèves. Par ailleurs, la recherche révèle que les parents, en particulier les couples exogames, estiment que le français n'est pas plus important que l'anglais et que les enfants ont de la difficulté à s'identifier à une langue plus qu'une autre (Andrew et Riendeau, 2008).

Dans le cadre de sa campagne de promotion et de recrutement, le **Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario** (CSPNEO) a distribué un livret intitulé *I'm with you* à des couples exogames de la région qu'il dessert.

Chaque année au printemps, le **Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales** (CSDCAB) offre en partenariat avec le Centre Grandir en français le programme *Ma passerelle* à la maternelle, destiné aux enfants inscrits à la maternelle. Les thèmes abordés – tels que *Mon sac à dos et ma boîte à dîner*, *Des nouveaux amis*, *Raconte-moi une histoire* et *Je prends l'autobus* – les familiarisent avec le langage et les routines de l'école.

Il apparaît donc que la valeur ajoutée d'un bilinguisme durable et d'une francophonie aux multiples facettes fasse partie des messages que l'école de langue française doit transmettre à sa clientèle scolaire afin de relever le défi du recrutement et de la rétention des élèves.

■ Outils de mise en œuvre

Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française

Le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française fournit aux conseils scolaires une série d'indicateurs pour leur permettre de suivre leurs progrès par le biais des trois grands résultats de la PAL s'adressant à l'élève, au personnel et aux conseils scolaires.

Services de garde

Les conseils scolaires de langue française reconnaissent les avantages d'établir des services de garde pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire et sont donc nombreux à collaborer avec les spécialistes de la petite enfance pour en optimiser la qualité. Comme elle fait partie de l'école, la garderie permet à l'enfant d'acquérir des habiletés langagières dans un environnement francophone. De plus, l'acquisition d'habiletés cognitives, psychomotrices et sociales s'ajoute aux notions préparatoires à l'entrée à la maternelle.

Cadre d'efficacité des écoles

Le Cadre d'efficacité des écoles est axé sur deux processus clés, soit l'autoévaluation de l'école et le processus d'examen du conseil scolaire, et sur des composantes essentielles, dont l'apprentissage et le rendement des élèves et le leadership participatif. Il permet d'orienter les décisions de l'école qui cherche à s'améliorer et à aider ses élèves à réussir.

Intégration scolaire et sociale réussie

L'adaptation d'un enfant à l'environnement de l'école repose en grande partie sur une intégration scolaire et sociale réussie. Dès son entrée à la maternelle, une rencontre individuelle est organisée avec l'enfant et ses parents pour déterminer ses acquis et identifier ses forces, ses intérêts et ses besoins. Au cours de la rencontre, le personnel de l'école peut offrir aux parents une trousse d'information pour les renseigner sur le fonctionnement de l'école et du conseil scolaire. On établit par la suite une entrée échelonnée au cycle préparatoire pour assurer la réussite de l'enfant dans son programme scolaire. De la maternelle à la 3^e année, on garde à jour un carnet de dépistage précoce qui permet au personnel de vérifier les acquis de l'enfant, d'identifier ses forces et ses intérêts, bref, de mieux cibler ses besoins.

Si l'étape de l'insertion scolaire compte beaucoup, on doit cependant accorder la même importance au fait d'accompagner l'enfant et sa famille durant toute sa scolarité. L'école utilisera divers médias dans ses échanges avec les parents et se servira de nombreuses stratégies et activités en littératie, en numératie, en pédagogie et en animation culturelle afin de tisser des liens avec eux, d'optimiser la réussite des élèves et de valoriser la diversité culturelle. Tout au long du programme scolaire, l'école appliquera la différenciation pédagogique, une approche souple et proactive permettant d'ajuster les stratégies pédagogiques selon les niveaux de préparation, les champs d'intérêt et les préférences des élèves en matière d'apprentissage.



Au **Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest (CSDCSO)**, le taux d'élèves nouveaux arrivants est élevé. Dans certaines de ses écoles, les élèves du jardin à la 2^e année et leurs parents sont encouragés à créer des livres géants pour mieux faire connaître leur pays d'origine et leur culture. Ce projet permet également de développer des compétences en littératie.

Plan de transition vers le secondaire

Pour favoriser la réussite des élèves au secondaire, on établit un plan de transition pour accueillir et accompagner l'élève dès son arrivée de l'élémentaire. De la 9^e à la 12^e année, son placement dans une année d'études ou dans une matière particulière est décidé en fonction de ses acquis, de ses antécédents dans une matière et de ses aspirations. On dresse le profil de l'élève pour élaborer un itinéraire d'étude personnalisé, respectant ses forces, ses intérêts, sa culture et ses besoins. On désigne un adulte empathique pour l'aider dans son cheminement. De concert avec l'élève, on invite les parents ou tuteurs à participer à l'élaboration du programme scolaire de leur enfant.

Programme axé sur la réussite des élèves

Le Programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) permet aux écoles secondaires d'optimiser l'apprentissage des élèves en matière de littératie et de numératie. Dans les écoles secondaires de langue française, l'initiative innovatrice Destination réussite offre un programme d'intervention de la 7^e à la 12^e année visant à maximiser les chances de succès des élèves. Un nombre croissant d'écoles secondaires de langue française y participent et le Ministère accompagne chacune des écoles en offrant de la formation, du mentorat et du coaching sur mesure aux directions d'école et au personnel enseignant.

L'équipe de réussite de l'école soutient l'élève dans ses études, par exemple, en favorisant son engagement ou en facilitant son accès aux programmes spécialisés (Majeure Haute Spécialisation, éducation coopérative, stages en milieu de travail, double reconnaissance de crédits). Pour répondre aux besoins des élèves, on peut faire appel à d'autres formes d'apprentissage, comme l'apprentissage en ligne.

■ Exemples de pratique

- Créer des services de garde qui préparent les élèves à la transition à l'école de langue française.
- Offrir des programmes de préparation à l'entrée à l'école pour des enfants qui ne fréquentent pas un service de garde ou qui ont des compétences limitées en français (p. ex., programme Je d'école).
- Miser sur les stratégies de littératies multiples (Masny, 2006; Cummins, 2008) qui privilégient l'intégration des compétences (visuelle, orale, écrite, kinesthésique) de l'élève dans une langue autre que le français pour développer ses pratiques en littératie en milieu francophone minoritaire.
- Mettre en place des projets interconseils dans une même région (par exemple, stratégie régionale pour l'offre de camps d'été ou de fin de semaine en français).
- Accorder des crédits pour des activités équivalentes à des cours (p. ex, Ça roule de plaisir : Projet de « réchauffement linguistique » par des élèves du secondaire dans les autobus scolaires de l'école élémentaire).
- Favoriser les rassemblements d'élèves pour approfondir le sentiment d'appartenance à la culture de langue française, faciliter le réseautage entre élèves et l'apprentissage dans différents domaines (p. ex., improvisation, parlement jeunesse, musique et chanson, théâtre, environnement).

- Mettre en place des initiatives du Ministère au sein des conseils scolaires et des écoles par les leaders PAL et les leaders PARÉ⁶ dans le cadre d'une approche collaborative.
- S'engager dans les programmes et appuyer les activités de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) qui représente les élèves de la province et leur offre de multiples possibilités de développement (social et interculturel), de réseautage et de rassemblements (p. ex., animation, dialogue, pro-action, engagement, comités, jeux franco-ontariens).

STRATÉGIE 3.2

Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles élémentaires et secondaires offrent au besoin le programme d'actualisation linguistique en français (ALF), le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) et le programme d'anglais pour débutants (APD).

La langue française constitue le lien commun entre francophones, toutes origines confondues. La direction doit assigner l'élève à une classe selon son âge et, le cas échéant, à un programme de francisation répondant à ses besoins. Les élèves des écoles de langue française de l'Ontario doivent acquérir des compétences à haut niveau dans les deux langues officielles du Canada. Des ressources pédagogiques tant de langue anglaise que française sont donc indispensables dans ce contexte.

■ Actualisation linguistique en français (ALF)

Ce programme-cadre vise l'acquisition de compétences linguistiques en français indispensables à la poursuite des études et à l'enrichissement du répertoire linguistique chez l'élève qualifié pour un tel programme. Il favorise aussi l'acquisition d'une attitude positive envers l'utilisation du français. Le conseil scolaire doit offrir un programme d'ALF à l'élève qui parle peu le français ou ne le parle pas, peu importe son lieu ou pays d'origine.

À l'élémentaire, ce programme s'adresse à chaque niveau d'études, soit de la 1^{re} à la 8^e année. Il compte trois domaines : la communication orale, la lecture et l'écriture. Chacun des domaines comporte deux aspects : acquisition de la langue et appropriation de la culture. Ce programme a pour but d'assurer un apprentissage précoce et efficace du français chez les élèves et de fournir au personnel enseignant les meilleures stratégies d'enseignement d'une langue seconde ou additionnelle.

6. Le leader pour le Programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) est un poste cadre de niveau supérieur créé au sein de chaque conseil scolaire afin de centrer l'attention sur la réussite de tous les élèves du palier secondaire. Ce poste est financé par le ministère de l'Éducation.

Au secondaire, le programme d'ALF est couvert par quatre cours correspondant non pas aux années d'études, mais à divers niveaux de compétence linguistique. Ces cours comptent trois domaines : la communication orale, la lecture et l'écriture. Chaque domaine comprend les aspects d'acquisition de la langue et d'appropriation de la culture. L'élève peut utiliser jusqu'à trois crédits en ALF au titre des quatre crédits en français requis pour obtenir son diplôme. Il devra réussir un crédit en français au niveau de la 12^e année en plus de réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL).

Le programme d'ALF pourrait aussi s'adresser à l'élève originaire de l'étranger arrivé en Ontario depuis peu et qui choisit une éducation en langue française. Une fois admis par un comité d'admission, l'élève inscrit à une école de langue française bénéficie de tous les droits et privilèges éducationnels que lui confère la *Loi sur l'éducation*.

■ Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

Comme son nom l'indique, ce programme est destiné à appuyer les élèves nouveaux arrivants dans leur réussite scolaire. Le PANA permet à l'élève de se familiariser progressivement avec le système d'enseignement en langue française en Ontario, son nouveau milieu socioculturel et, au besoin, de bénéficier de mises à niveau dans divers domaines du curriculum.

À l'élémentaire, le PANA s'adresse à chaque niveau d'études, soit de la 1^{re} à la 8^e année. Il comprend les domaines suivants : code de communication interpersonnelle, lecture, écriture, mathématiques, sciences et technologie et finalement, initiation à la société canadienne.

Au secondaire, le PANA offre quatre cours correspondant à divers niveaux de compétences en littératie plutôt qu'à des années d'études. Ces cours portent sur les domaines suivants : communication orale, lecture, écriture et initiation à la société canadienne. L'élève qui se prévaut de ce programme peut en porter jusqu'à trois crédits au total des quatre crédits obligatoires en français requis pour obtenir le diplôme. Si l'élève suit un quatrième cours du PANA, ce cours pourra compter comme crédit optionnel. Pour obtenir son diplôme, l'élève devra réussir un crédit en français au niveau de la 12^e année en plus de réussir le TPCL.

■ Anglais pour débutants (APD)

Comme le degré de compétence langagière en anglais chez les élèves qui fréquentent les écoles de langue française en Ontario varie beaucoup, ce programme-cadre permet aux élèves qui connaissent peu ou qui ne connaissent pas l'anglais d'acquérir un niveau de compétence dans la langue anglaise car les élèves des écoles de langue française de l'Ontario doivent acquérir de solides compétences dans les deux langues officielles du Canada. Une bonne compétence de l'anglais s'avère en effet indispensable aux francophones de la province tant sur le plan personnel que professionnel.

En Ontario, la *Loi sur l'éducation* prévoit que l'anglais doit être enseigné dans les écoles élémentaires de langue française à partir de la 5^e année. Dans les faits, la majorité de ces écoles offre l'enseignement de l'anglais dès la 4^e année.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève en langue anglaise lors de son admission à l'école secondaire de langue française permettra de déterminer le cours qu'il ou elle doit suivre. Le programme-cadre d'anglais pour débutants vise à préparer l'élève au programme d'English et à la vie dans une communauté majoritairement anglophone.

■ Exemples de pratique

À l'élémentaire

- Établir un lien étroit entre le personnel responsable des programmes ALF et PANA, les enseignantes et enseignants de l'élève, son conseillère ou conseiller en orientation et ses parents.
- Fournir à l'élève, selon son profil de compétences en matière de littératie, l'accès aux programmes ou aux cours ALF ou PANA. À l'élémentaire, dans le cadre du PANA, offrir aussi, au besoin, à l'élève un soutien en matière de numératie, d'études sociales ou de sciences et technologie.
- Identifier quels élèves bénéficient d'un programme ALF ou PANA lors de l'administration des tests de l'OQRE.
- Organiser des activités en animation culturelle pour donner aux élèves l'occasion de vivre des expériences culturelles en français pendant et après les heures de classe.

Au secondaire

- Évaluer le rendement de l'élève selon les attentes du cours auquel il ou elle est inscrit. Si l'élève reçoit, dans les autres cours, de l'appui au titre des programmes ALF ou PANA, les attentes de ces cours ne seront pas modifiées et l'élève aura ainsi l'occasion d'obtenir un crédit.

- Établir le profil scolaire de l'élève à l'aide de divers moyens (p. ex., documents scolaires de son lieu d'origine, entrevues).
- Assigner l'élève à une classe selon son niveau d'étude plutôt que selon son âge.

STRATÉGIE 3.3

Les conseils scolaires voient à ce que les écoles utilisent les nouvelles technologies de l'information et de communication pour mettre en place des stratégies pédagogiques efficaces et innovatrices.

Les technologies prennent de plus en plus de place dans notre société, en particulier dans la vie des jeunes. L'école de langue française doit innover en ce sens et mettre à profit le potentiel des technologies éducatives pour offrir plus de choix aux élèves, quel que soit leur itinéraire d'études.

L'accès à une grande diversité de cours en ligne permet de répondre aux besoins éducationnels des élèves du secondaire. Les nombreux outils de collaboration et d'échange offerts leur donnent également l'occasion de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté francophone de l'Ontario. D'autre part, suivre des cours en ligne dans une langue qui n'est pas la leur, comme peuvent le faire les élèves issus de l'exogamie ou de l'immigration, est bénéfique à plus d'un aspect. Ces élèves disposent d'un soutien plus personnalisé, de classes de taille réduite et du fait que le support les aide à acquérir des compétences en matière de lecture et d'écriture utiles toute la vie.

Les nouvelles technologies de l'information et de communication, avec leur gamme d'outils, peuvent grandement enrichir les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation et ainsi appuyer les élèves des paliers élémentaire et secondaire dans leur réussite scolaire. On pense entre autres aux outils de collaboration et d'échange du Web 2.0, aux ressources multimédias comme celles de la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BRÉO), à SOS DEVOIRS, aux bases de données, aux sites Web, aux logiciels éducatifs tels que les licences provinciales financées par le ministère de l'Éducation pour les écoles de l'Ontario via le Comité consultatif du programme d'achat de logiciels de l'Ontario (CCPALO) et aux autres outils technologiques (p. ex., caméras numériques, livres électroniques, tableaux blancs interactifs).

■ Exemples de pratique

- Offrir un encadrement pédagogique et du soutien continu aux élèves inscrits aux cours en ligne.
- Permettre l'accès aux salles d'ordinateurs avant et après les heures de classe.
- Utiliser de façon ciblée et différenciée les ressources électroniques et les technologies éducatives telles que BRÉO, SOS DEVOIRS, logiciels CCPALO, tableaux blancs interactifs, ordinateurs portables.
- Mettre à profit le potentiel des technologies de l'information et de communication en participant à des projets de recherche et à des projets pilotes visant la réussite des élèves.

STRATÉGIE 3.4

Les conseils scolaires veillent à ce que les écoles accompagnent les parents et communiquent avec eux au cours du cheminement scolaire de leur enfant.

Une communication de qualité entre les conseils scolaires et les élèves, leurs parents et la communauté est un élément essentiel de l'accueil et de l'accompagnement adéquats des élèves. En général, les membres du personnel scolaire communiquent en français avec les parents (p. ex., bulletins mensuels, lettres d'information, soirées curriculum) ou autres intervenants communautaires. Il y a cependant des situations où l'utilisation d'une autre langue est nécessaire, lorsque la santé ou la sécurité de l'élève est en jeu par exemple. Aussi, sur une base individuelle, un membre du personnel scolaire pourra parfois choisir de communiquer dans une autre langue que le français avec un parent pour assurer un accompagnement de qualité et favoriser la réussite de l'élève.



Dans le cadre d'un projet de pédagogie culturelle, le **Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (CSCDGR)** offre l'atelier *Reaching Out to You* pour sensibiliser les parents des couples exogames au mandat de l'école de langue française et aux diverses ressources leur permettant d'accompagner leur enfant dans son cheminement scolaire. L'atelier permet également aux parents vivant la même réalité de se créer un réseau d'appui.

■ Exemples de pratique

Communication du progrès scolaire

- Noter et conserver au Dossier scolaire de l'Ontario le suivi des progrès de l'élève dans l'acquisition des compétences langagières en français.
- Créer un guide informatif sur l'aide aux devoirs pour chaque année scolaire. Un forum communautaire en ligne peut être ouvert pour chacune des régions desservies par le conseil scolaire.

Communication des programmes et services

- Au besoin, expliquer aux parents les buts, les modalités et les avantages des programmes offerts (ALF, PANA, programmes spécialisés au secondaire).
- Offrir des séances simultanées en français et en anglais (dans deux salles) lors d'une soirée d'information.
- Se servir des outils technologiques tels que les sites Web des conseils scolaires et des écoles, les pages personnelles d'enseignantes et d'enseignants (p. ex., pour la liste des devoirs ou les notes) ou les adresses courriels des parents.
- Réserver dans le bulletin mensuel de l'école une section en anglais rédigée par un parent anglophone, où on fournit aux parents des pistes d'aide aux enfants issus de l'exogamie.
- Informer les parents (p. ex., par lettres, par courriels) de l'existence d'outils et de programmes d'appui et d'accompagnement (p. ex., SOS DEVOIRS, programmes d'aide aux devoirs, activités parascolaires, site Web de TfO, programmes communautaires de quartier).

Le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) offre aux parents anglophones ainsi qu'aux parents peu à l'aise en français le programme Le français en famille, c'est notre affaire ! Il s'agit d'ateliers axés sur la communication orale et la culture franco-ontarienne au cours desquels les parents poursuivent leur apprentissage du français dans un climat de confiance. Ceci leur permet de mieux accompagner leur enfant dans son cheminement scolaire.

- Inviter les parents à consulter le site www.ontario.ca/abc123 qui présente des vidéos en plusieurs langues pour l'amélioration des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Inviter des organismes communautaires à installer des présentoirs, à distribuer des documents et à discuter avec les parents au cours des soirées d'information.

Communication au sein de comités

- Former au besoin un sous-comité de parents, présidé par un membre du conseil d'école et appuyé par la direction d'école, pour rendre compte des discussions en anglais aux personnes qui ne comprennent pas le français et pour rapporter au conseil d'école les idées exprimées par ces personnes.
- Inclure des élèves au sein de comités consultatifs.

STRATÉGIE 4.1

Les conseils scolaires utilisent le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario et le Cadre de leadership pour les leaders scolaires.

Tous les membres du personnel scolaire participent à l'actualisation quotidienne du mandat linguistique et culturel de l'école de langue française en Ontario et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public. Afin de participer pleinement aux processus d'accueil et d'accompagnement tels que décrits dans le présent énoncé, les directions d'école et le personnel enseignant devraient miser sur un ensemble de compétences propres au milieu minoritaire.

C'est à ce titre que le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario a été élaboré par le Ministère, en collaboration, entre autres, avec l'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO) et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO).

De son côté, le Cadre de leadership de l'Ontario, qui s'harmonise avec le profil d'enseignement, prévoit que le leadership vient tout juste après l'enseignement en ce qui concerne l'influence qu'il exerce sur les résultats des élèves et le rôle que joue le personnel scolaire est essentiel à la concrétisation de ces résultats. Tout le personnel a un rôle de leadership pour que l'école de langue française soit accueillante et réponde aux besoins de sa clientèle.

Un guide d'accompagnement au Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario a été élaboré par le Ministère pour appuyer le perfectionnement professionnel dans les neuf champs de compétences qui le composent. Le guide contient de plus amples explications sur les attentes rattachées à ces champs de compétences et des stratégies éprouvées de mise en œuvre.

Le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario comprend les neuf champs de compétences suivants :

- 1. Mandat de l'école de langue française et valeurs du conseil scolaire catholique ou public**
Connaître, comprendre et partager le mandat particulier de l'école visant à protéger, à valoriser et à transmettre la langue et la culture d'expression française.
- 2. Pédagogie en milieu minoritaire francophone**
Connaître, suivre et favoriser les principes et approches d'une pédagogie propre au milieu minoritaire francophone.
- 3. Langue française**
Maîtriser, valoriser et promouvoir la langue française.
- 4. Culture et communauté d'expression française**
Connaître, valoriser, soutenir et apprécier la culture et la communauté d'expression française.
- 5. Diversité des langues et cultures**
Connaître, utiliser et apprécier les deux langues officielles. Reconnaître, mettre en valeur et apprécier la diversité des langues et cultures dans une optique d'ouverture interculturelle.
- 6. Leadership**
Connaître, exercer, encourager et modeler un leadership à l'égard du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.
- 7. Promotion**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser une stratégie de promotion de l'école avec les particularités de son mandat et des valeurs de son conseil scolaire catholique ou public.
- 8. Partenariats**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser les moyens d'établir et d'entretenir des partenariats stratégiques avec les parents et la communauté en vue d'élargir les espaces et les occasions d'actualisation du mandat particulier de l'école et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.
- 9. Gestion**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser une gestion efficace et adaptée à l'actualisation du mandat particulier de l'école et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public dans le milieu scolaire et communautaire desservi.

STRATÉGIE 4.2

Les conseils scolaires veillent à ce que le personnel enseignant reçoive une formation adéquate permettant de comprendre les réalités des écoles de langue française en Ontario.

Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2005) confirme que la rétention du personnel enseignant est un défi pour un nombre croissant de pays. Le nombre de départs à la retraite dans la profession enseignante ne cesse d'augmenter et un nombre de plus en plus élevé d'enseignantes et d'enseignants délaissent la profession après seulement quelques années de pratique. Au Canada, environ 15 à 20 % des nouvelles enseignantes et enseignants quittent la profession pendant la première année d'exercice de leurs fonctions (Allen, Harris et Butlin, 2005). Toutefois, « le taux de décrochage en Ontario est récemment passé sous la barre des 10 % et seulement 2 % des enseignants novices prévoient maintenant abandonner la profession enseignante dans les cinq premières années de carrière » (Bourgeois, 2008).

Par ailleurs, il importe que les conseils scolaires offrent des occasions de perfectionnement professionnel pour soutenir :

- les enseignantes et enseignants débutant dans la profession;
- les enseignantes et enseignants détenteurs d'un agrément d'une autre province ou d'un autre pays;
- les enseignantes et enseignants formés en Ontario, mais nouveaux au conseil scolaire.

Les séances d'orientation offertes aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants dans le cadre du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) pourraient aborder des sujets comme :

- le profil des élèves fréquentant les écoles de langue française en Ontario, en soulignant le profil linguistique de ceux qui font partie du conseil scolaire et de ses écoles;
- les particularités de l'enseignement en contexte minoritaire et des approches favorisant la création d'un espace francophone et d'un contexte pédagogique où l'élève développe sa construction identitaire et son affirmation culturelle;



Dans le cadre d'un projet de pédagogie culturelle, le **Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario** (CSCNO) offre une formation sur mesure à son personnel scolaire pour l'outiller à œuvrer en milieu minoritaire et catholique en tant qu'accompagnatrices et accompagnateurs culturels et spirituels des élèves. Cette formation est appuyée par un continuum en construction identitaire et intègre plusieurs composantes dont la culture, la foi et le développement du caractère.

- les stratégies d'appui à l'élève dans l'appropriation de la culture d'expression française;
- les moyens de favoriser l'acquisition des notions linguistiques dans toutes les matières.

Les conseils scolaires devraient faciliter l'intégration des enseignantes et enseignants qualifiés, mais dont l'expérience de travail a surtout été acquise dans des écoles hors de l'Ontario, en les informant des différences entre leur milieu scolaire d'origine et celui de leur province d'adoption. Les conseils scolaires qui accueillent un grand nombre de ces personnes pourraient :

- leur offrir des ateliers de préparation sous forme de cours d'été;
- créer un programme de mentorat où des personnes accompagnatrices veilleraient à leur intégration tout en les initiant aux réalités des écoles franco-ontariennes.

Même les enseignantes et enseignants en provenance d'une autre région peuvent avoir besoin d'aide pour comprendre la réalité des élèves de leur nouveau conseil scolaire. Les conseils scolaires ont donc intérêt à offrir à ces nouveaux membres de leur personnel des formations ponctuelles sur :

- les réalités démographiques locales;
- les particularités du milieu linguistique;
- des modèles de pratiques gagnantes et des outils pouvant les soutenir dans leur démarche professionnelle.

■ Exemples de pratique

- Les conseils scolaires soutiennent les membres de leur personnel enseignant qui souhaitent s'inscrire au cours menant à la qualification additionnelle *Enseignement en milieu minoritaire* qui a été développé par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
- Les conseils scolaires ou directions d'école incluent, dans leurs activités d'accueil du nouveau personnel scolaire, un atelier portant sur les éléments suivants qui sont pertinents au travail dans les écoles de langue française en Ontario :
 - l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*;
 - la notion d'ayant droit;
 - les enjeux liés à l'exogamie et à l'immigration;
 - le mandat particulier et les valeurs du conseil scolaire;
 - le document sur la culture du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

- Les conseils scolaires ou directions d'école mettent à profit les communautés d'apprentissage professionnelles afin de permettre aux membres du personnel enseignant d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension des éléments-clés du processus de construction identitaire et des programmes tels que l'ALF et le PANA pour qu'ils les mettent en œuvre dans leurs propres classes.

STRATÉGIE 4.3

Les conseils scolaires visent à ce que la composition du personnel enseignant reflète celle de la clientèle scolaire.

“La présence et l'expérience des enseignantes et enseignants issus des communautés ethnoculturelles aident les autres enseignantes et enseignants à comprendre la situation des élèves. La présence de ces enseignantes et enseignants est aussi bénéfique pour les élèves nouveaux arrivants qui se reconnaissent bien souvent en eux.” (Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens, 2007, p. 5) La diversité ne se limite pas aux élèves, mais comprend le personnel scolaire. La salle de classe est un lieu culturel ouvert à la pluralité de perspectives dans un espace de vie commun. L'interculturel repose sur le concept de la décentralisation, c'est-à-dire la capacité de se déplacer et de saisir le point de vue de l'autre, un élément clé de la communication interculturelle. Il préconise une approche systémique qui vient soutenir l'élève et le personnel enseignant (Farmer et Richards, 2006, p. 20). Par ses actions, ses choix et ses façons de faire, l'enseignante ou l'enseignant devient un modèle linguistique et culturel.

Être une école inclusive veut dire passer de l'exclusion à l'inclusion dans une perspective systémique d'innovation. Pour ce faire, il faut construire un cadre interculturel dans lequel tous les acteurs sont interpellés pour contribuer à la réussite scolaire des élèves.

■ Exemples de pratique

- Les responsables de l'embauche dans les conseils scolaires sont sensibilisés aux différences culturelles dans l'élaboration des mécanismes de sélection.
- Les conseils scolaires accompagnent les enseignantes et enseignants nouveaux arrivants afin que ces derniers connaissent le système d'éducation et la culture en milieu minoritaire.
- Les conseils scolaires font la promotion de carrières en enseignement en langue française auprès de leurs élèves finissants et auprès des jeunes de différentes origines.
- Le baccalauréat alternatif en éducation permet aux enseignantes et enseignants nouveaux arrivants de recevoir la formation en cours d'emploi.

Conclusion



Depuis leur fondation en 1998, les conseils scolaires de langue française ont accompli un énorme travail en matière de développement d'infrastructures, de gouvernance et d'imputabilité. Il s'agit maintenant de s'assurer que l'école de langue française en Ontario soit un lieu inclusif et accueillant où chaque élève reçoit l'appui et l'encadrement nécessaires à sa réussite scolaire et à son cheminement personnel, où les parents comprennent le mandat de l'école et jouent un rôle actif dans l'éducation de leur enfant et où la communauté crée des liens avec le milieu scolaire propices à l'élargissement de l'espace francophone.

L'énoncé de politique et les directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement dans les écoles de langue française de l'Ontario invitent tous les partenaires éducatifs à collaborer pour mettre en place des pratiques et des stratégies gagnantes de façon à assurer la vitalité et l'essor de l'école et de la communauté francophone en Ontario.

Cet énoncé de politique et ses directives sont des pièces maîtresses dans la construction sociale de la francophonie ontarienne. Ces directives visent à stimuler le développement d'une identité culturelle francophone dynamique. Il revient donc à chaque individu, à chaque élève, à chaque parent, de même qu'à chaque membre du personnel et de la direction des écoles de faire preuve d'ouverture et de compréhension mutuelles pour assurer l'actualisation du présent énoncé de politique.

Annexe : Tableau des rôles et responsabilités



Tableau des rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la politique et des directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario

Indicateurs du Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française :

- Résultat global du Ministère :
 - Meilleur rendement des élèves
 - Réduction des écarts en matière de rendement des élèves
 - Accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique
- Résultat global de la politique d'aménagement linguistique :
 - Pour l'élève : capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire
 - Pour le personnel scolaire : capacité accrue à oeuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève
 - Pour le conseil scolaire : capacité accrue à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone

Directive 1 (voir la note Politique / Programmes n° 148)	Rôle du Ministère	Rôle du conseil scolaire	Rôle de l'école	Indicateurs
Admission Les conseils scolaires révisent leurs politiques et directives administratives régissant l'admission et renseignent leur personnel sur les modifications apportées.				
Stratégies Les conseils scolaires :				
1.1 mettent en place une démarche accélérée du comité d'admission pour le traitement de certains cas d'exception	1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 Fournit à chacun des 12 conseils scolaires leur profil sociodémographique	1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 Révise ses politiques et directives administratives régissant les critères et processus d'admission, y compris celles régissant le fonctionnement du comité d'admission. <ul style="list-style-type: none"> – Renseigne les directions d'école sur les modifications apportées aux critères et au processus d'admission afin d'harmoniser les pratiques des comités d'admission – Renseigne le personnel, les parents, les élèves et la communauté scolaire sur les modifications apportées aux critères et processus d'admission Remet au Ministère la politique locale révisée	1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 Met en œuvre la politique d'admission révisée du conseil scolaire, selon les directives administratives et met en place les conditions nécessaires pour que tout le personnel actualise la nouvelle politique révisée	Affichage de la politique d'admission sur le site Web du conseil scolaire à la lumière des paramètres inclus dans la note Politique/Programmes n° 148 Satisfaction des parents en lien avec le sondage lié au Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française
1.2 renseignent la direction et le personnel de toutes leurs écoles, les parents, les élèves et la communauté sur les modifications apportées aux critères et au processus d'admission	1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 Élabore une note Politique/Programmes sur l'admission pour mieux encadrer les conseils scolaires dans la révision et la mise en œuvre de leurs politiques			
1.3 renseignent les parents et les élèves non ayants droit qui présentent une demande d'admission sur les critères et le processus mis en place, et rendent une décision dans les plus brefs délais				
1.4 veillent à ce que leur politique encadrant l'admission soit bien comprise et mise en œuvre dans toutes leurs écoles				

Directive 2	Rôle du Ministère	Rôle du conseil scolaire	Rôle de l'école	Indicateurs
<p>Accueil Les conseils scolaires élaborent ou actualisent un protocole d'accueil à mettre en œuvre dans les écoles à l'intention des élèves et de leurs familles.</p> <p>Stratégies Les conseils scolaires :</p> <p>2.1 forment au besoin un comité spécial à l'image de la communauté pour élaborer un protocole d'accueil</p> <p>2.2 veillent à ce que leurs écoles mettent en œuvre le protocole d'accueil et de communication</p> <p>2.3 encouragent leurs écoles à former une équipe d'accueil</p>	<p>2.1, 2.2 et 2.3 Finance un leader PAL pour coordonner les activités découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL) Favorise le réseautage et le partage d'information avec les leaders PAL Fournit une banque de ressources (en version électronique) aux conseils scolaires. Celle-ci contient des modèles et des pistes additionnels au niveau provincial, national et international</p>	<p>2.1 Forme, en collaboration avec le leader PAL et s'il y a lieu, un comité spécial en tenant compte des membres de la communauté suggérés dans l'énoncé de politique et les lignes directrices régissant l'admission, l'accueil et l'accompagnement</p> <p>2.2 Rédige un protocole d'accueil (soit les modalités et procédures sur lesquelles le comité s'est entendu) Le leader PAL : – appuie les directions d'école dans la mise en œuvre du protocole et des stratégies portant sur l'accueil – fait la liaison entre le Ministère, le conseil scolaire et les écoles</p>	<p>2.1, 2.2 et 2.3 Engage des discussions sur l'accueil par le biais d'une communauté d'apprentissage professionnel Met en place des stratégies d'accueil pour tous les élèves et leurs familles découlant du protocole d'accueil du conseil scolaire et selon leurs besoins locaux. Ces consultations peuvent se faire en collaboration avec les membres d'une équipe d'accueil, le conseil d'école et les membres du personnel</p>	<p>Partage du protocole d'accueil avec le Ministère Satisfaction des parents en lien avec le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française¹ Satisfaction des élèves en lien avec le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française</p>

1 En révision

Directive 3	Rôle du Ministère	Rôle du conseil scolaire	Rôle de l'école	Indicateurs
<p>Accompagnement Les conseils scolaires offrent des programmes, des cours et des ressources différenciés et élaborent des stratégies de rétention visant la réussite scolaire des élèves et l'engagement de ces élèves et de leurs parents.</p>				
<p>Stratégies Les conseils scolaires :</p> <p>3.1 veillent à ce que les écoles élaborent des stratégies visant la réussite scolaire, l'engagement et la rétention des élèves</p>	<p>3.1 Élabore et révise les programmes-cadres d'actualisation linguistique du français (ALF) et du programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)</p> <p>Finance un leader PARÉ par conseil scolaire</p> <p>Fournit du financement à tous les conseils scolaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de littératie et de numératie visant la réussite des élèves</p> <p>Fournit une allocation supplémentaire dans la formule de dotation pour l'embauche d'enseignantes et d'enseignants de la réussite des élèves au secondaire</p> <p>Offre un encadrement ciblé dans les écoles secondaires de langue française par le biais d'initiatives telles que Destination réussite pour appuyer les écoles et le personnel</p> <p>Met en place des programmes spécialisés pour appuyer la réussite des élèves tels que les Majeures Haute Spécialisation, l'éducation coopérative et la double reconnaissance de crédits</p>	<p>3.1 Révise annuellement, en collaboration avec le leader PARÉ, son plan d'amélioration et le plan d'action PARÉ, plan qui comprend des stratégies pour la réussite scolaire, la culture de l'école, l'engagement de l'élève et la rétention des élèves</p> <p>Utilise ses données pour déterminer, en collaboration avec le leader PARÉ, les stratégies à mettre en place pour la réussite scolaire, l'engagement et la rétention des élèves</p>	<p>3.1 Est au courant du profil de sa clientèle afin de recruter et de retenir le maximum d'élèves ayant droit à l'éducation en langue française</p> <p>Révise annuellement et actualise son plan d'amélioration</p> <p>Met en place une équipe de la réussite (les écoles secondaires)</p>	<p>Toutes les écoles ont un tableau de bord qui rend compte annuellement des progrès en lien avec les trois résultats de la PAL</p> <p>Remise au Ministère du plan d'action PARÉ et du plan d'amélioration</p> <p>Les élèves qui sont admissibles sont inscrits dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) et bénéficient du PANA (de la maternelle à la 12^e année)</p>

Directive 3	Rôle du Ministère	Rôle du conseil scolaire	Rôle de l'école	Indicateurs
<p>3.2 veillent à ce que les écoles élémentaires et secondaires offrent au besoin le programme d'actualisation linguistique en français (ALF), le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) et le programme d'anglais pour débutants (APD)</p> <p>3.3 voient à ce que les écoles utilisent les nouvelles technologies de l'information et de communication pour mettre en place des stratégies pédagogiques efficaces et innovatrices</p> <p>3.4 veillent à ce que les écoles accompagnent les parents et communiquent avec eux au cours du cheminement scolaire de leur enfant</p>	<p>3.2 Finance les programmes ALF et PANA à l'élémentaire et au secondaire (En 2008-2009, le Ministère donne une subvention de 9 029, 80 \$ par élève éligible au PANA, et ce, étalé sur 4 ans) Révise les lignes directrices des cours de qualification additionnelle en ALF et PANA Révise les programmes-cadres ALF et PANA et fournit les ressources pour appuyer leur mise en œuvre</p> <p>Offre de la formation en ALF et PANA</p> <p>Donne de la formation sur l'éducation interculturelle et sur le cadre d'orientation pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario pour mettre en valeur la diversité des langues et des cultures tout en valorisant, en appréciant et en soutenant la culture d'expression française dans le cadre du Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario</p> <p>3.3 Finance l'apprentissage électronique et élabore des cours en ligne</p> <p>Initie des projets impliquant l'utilisation de technologies éducatives</p> <p>Obtient des licences provinciales pour des logiciels éducatifs (CCPALO)</p> <p>Promeut l'utilisation des technologies éducatives (p. ex., dans les programmes-cadres révisés; site Web d'Apprentissage électronique Ontario)</p>	<p>3.2 Met en œuvre les programmes-cadres ALF et PANA dans toutes les écoles</p> <p>Fournit aux écoles les fonds nécessaires pour la mise en œuvre des programmes selon la subvention accordée par le Ministère</p> <p>Veille à ce que tout le personnel ait reçu une formation et applique les stratégies propres aux élèves ayant des besoins en ALF et PANA</p> <p>Assigne le personnel nécessaire pour dispenser les programmes ALF et PANA là où les élèves en ont besoin</p> <p>Donne de la formation aux directions d'écoles pour l'inscription dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) de tous les élèves qui sont admissibles au PANA</p> <p>3.3 Privilégie l'utilisation des technologies d'information et de communication dans l'allocation des fonds nécessaires pour la formation du personnel</p> <p>Favorise la participation à des projets impliquant l'utilisation de technologies de l'information et de communication</p> <p>3.4 Élabore des procédures administratives selon les paramètres de la présente politique</p>	<p>3.2 La direction d'école doit indiquer dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) le nombre d'élèves inscrits à l'école qui sont arrivés au Canada au cours des quatre dernières années et qui sont nés dans un pays où le français n'est pas une langue première ou une langue d'usage courant. Les écoles sont tenues d'étayer leurs données quant au nombre d'élèves arrivés au Canada au cours des quatre dernières années en inscrivant les renseignements appropriés en matière d'immigration dans le Dossier scolaire de l'Ontario de l'élève²</p> <p>Met en œuvre les programmes ALF et PANA selon les besoins des élèves</p> <p>3.3 Fournit un encadrement pédagogique et un soutien continu aux élèves inscrits aux cours en ligne</p> <p>Permet l'accès aux salles d'ordinateurs avant et après les heures de classe dans la mesure du possible</p> <p>3.4 Met en œuvre les procédures administratives du conseil scolaire</p>	

2 Voir le document technique sur des fonds supplémentaires pour les élèves nouveaux arrivants sur le site Web du Ministère. Ce document est révisé annuellement.

Directive 4	Rôle du Ministère	Rôle du conseil scolaire	Rôle de l'école	Indicateurs
<p>Accompagnement Les conseils scolaires s'assurent que leur personnel dispose de la formation nécessaire et des ressources adéquates pour œuvrer en milieu minoritaire.</p> <p>Stratégies Les conseils scolaires :</p> <p>4.1 utilisent le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario et le Cadre de leadership pour les leaders scolaires</p> <p>4.2 veillent à ce que le personnel enseignant reçoive une formation adéquate permettant de comprendre les réalités des écoles de langue française en Ontario</p> <p>4.3 visent à ce que la composition du personnel enseignant reflète celle de la clientèle scolaire</p>	<p>4.1 et 4.2 Fournit le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario à tous les conseils scolaires et le Cadre de leadership pour les leaders scolaires</p> <p>Élabore un guide pour expliquer au personnel des écoles le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario</p> <p>Donne de la formation au personnel des écoles sur le Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario</p> <p>Fournit des outils de mise en œuvre tels que le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française et le Cadre d'efficacité des écoles</p>	<p>4.1 et 4.2 Élabore, pour l'embauche du personnel, des critères de sélection basés sur le profil du conseil scolaire et le profil fourni par le Ministère</p> <p>Veille à ce que le personnel enseignant soit outillé pour œuvrer en milieu minoritaire (en se basant sur les neuf champs de compétences du profil fourni par le Ministère)</p>	<p>4.1 et 4.2 Veille à ce que les membres du personnel reçoivent de la formation en vue d'améliorer leurs compétences en enseignement en milieu minoritaire en se basant sur les neuf champs de compétences du profil fourni par le Ministère</p>	<p>Capacité du personnel enseignant à œuvrer en milieu minoritaire en lien avec le Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française (par le biais d'un sondage d'autoévaluation)</p> <p>Nombre et pourcentage d'enseignants qui ont reçu la formation sur le profil d'enseignement et de leadership pour œuvrer en milieu minoritaire</p>

Bibliographie



ALLEN, Mary, Shelley HARRIS et George BUTLIN. 2005. *Trouver sa voie : profil des jeunes diplômés canadiens*. Ottawa, Statistique Canada.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=81-595-MIF2003003&lang=fra>
(Consulté le 2 mars 2009)

ANDREW, Caroline et Natalie RIENDEAU. 2008. *Le recrutement et la rétention des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario, Rapport d'étape*.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF). 2008. *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*. Québec, ACELF.

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS FRANCO-ONTARIENS (AEFO). 2007. *Consultation sur les besoins des jeunes immigrantes et immigrants qui fréquentent les écoles de langue française en Ontario*. Ottawa, AEFO. Rapport.
http://www.aefo.on.ca/rapports/Rapport_consultation_jeunes_immigrants_sept07.pdf
(Consulté le 2 mars 2009)

BOURGEOIS, Daniel. 2008. *Recrutement, maintien et formation du personnel scolaire dans les communautés francophones et acadienne en milieu minoritaire au Canada*. Moncton, Institut canadien de recherche en politiques et administration publique.

CHURCHILL, Stacy, Normand FRENETTE et Saeed QUAZI. 1985. *Éducation et besoins des franco-ontariens : Le diagnostic d'un système d'éducation*, vol. 1 et 2. Toronto, Conseil d'éducation franco-ontarien.

CORBEIL, Jean-Pierre, Claude GRENIER et Sylvie A. LAFRENIÈRE. 2007. *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*. Ottawa, Statistique Canada.

CUMMINS, Jim. 2008. *Implications of multiple literacies for literacy instruction in school and workplace* dans *The Future of Lifelong Learning and Work : Critical Perspectives* (D. W. Livingstone, Kiran Mirchandani, Peter H. Sawchuk, Eds.). Netherlands, Sense Publishers.



FARMER, Diane et Mary RICHARDS. 2006. *Journée des tables rondes sur le thème de l'école et la diversité*. Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CREFO) de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto (IEPO/UT) en collaboration avec le Ministère d'éducation de l'Ontario. Rapport final.

INSTITUT DE LEADERSHIP EN ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2008. *Mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario : Guide pour les leaders scolaires et les leaders du système*. Toronto.

LANDRY, Rodrigue. 2003. *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Étude réalisée pour le compte de la Commission nationale des parents francophones.

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. *Loi sur l'éducation*, article 293.

MARTEL, Angéline. 2001. *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002. Analyse pour un aménagement linguistique du français pour l'éducation*. Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

MASNY, Diane. 2006. *Les littératies multiples et la croissance des communautés francophones en milieu minoritaire : bilan et perspectives*. Ottawa, Université d'Ottawa.

GOUVERNEMENT DU CANADA. 1982. *Charte canadien des droits et libertés*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2009. *Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*. Toronto, le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2008. *Profil d'enseignement et de leadership pour les écoles de langue française de l'Ontario*. Toronto, le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2007. *Stratégie d'éducation des Autochtones*. Toronto, le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2007. *English Language Learners, Policies and Procedures for Ontario Elementary and Secondary Schools*. Toronto, le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2004. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*. Toronto, le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2004. *Stratégie visant la réussite des élèves*. Toronto, le Ministère.

-
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2002a. (en révision – à paraître 2009) *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} année à la 8^e année : Actualisation linguistique en français et Programme d'appui aux nouveaux arrivants*. Toronto, le Ministère.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2002b. (en révision – à paraître 2010) *Le curriculum de l'Ontario de la 4^e année à la 8^e année : Anglais pour débutants*. Toronto, le Ministère.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 1999a. (en révision – à paraître 2009) *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e année à la 12^e année : Actualisation linguistique en français et Perfectionnement du français*. Toronto, le Ministère.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 1999b. (en révision – à paraître 2010) *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année : Anglais pour débutants*. Toronto, le Ministère.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2008. *Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française*. Toronto, le Ministère.
- OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES. 2005. *Profil statistique : Les francophones en Ontario*. Toronto, Office des affaires francophones. <http://www.ofa.gov.on.ca/docs/stats-2005general-fr.pdf> (Consulté le 2 mars 2009)
- ONTARIO COUNCIL OF AGENCIES SERVING IMMIGRANTS (OCASI). 2008. *Guides d'éducation à l'intention des nouveaux arrivants*. Ressources disponibles en ligne. <http://www.etablissement.org/site/ED/GUIDE/home.asp> (Consulté le 2 mars 2009)
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). 2006. *Where Immigrant Students Succeed. A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003*. Paris, OCDE. <http://www.oecd.org/dataoecd/2/38/36664934.pdf> (Consulté le 2 mars 2009)
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). 2005. *Le rôle crucial des enseignants : attirer, former et retenir des enseignants de qualité, Rapport final*. Paris, OCDE. <http://www.oecd.org/dataoecd/39/43/34990974.pdf> (Consulté le 2 mars 2009)
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Recensement de 2006 : immigration, citoyenneté, langue, mobilité et migration*. Ottawa, Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/071204/dq071204a-fra.htm> (Consulté le 2 mars 2009)
- STATISTIQUE CANADA. 2007a. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. Ottawa, Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2007b. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*. Ottawa, Statistique Canada.

UNESCO. 2007. *L'éducation : un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*. Paris, UNESCO. Extraits du rapport : http://www.unesco.org/delors/delors_f.pdf (Consulté le 2 mars 2009)



Imprimé sur du papier recyclé

08-200

ISBN 978-1-4249-9754-1 (imprimé)

ISBN 978-1-4249-99755-8 (PDF)

ISBN 978-1-4249-9756-5 (TXT)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009